

ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE BOULLOCHE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur

expose :

Trois enseignants de l'élémentaire André Boulloche souhaitent poursuivre le partenariat établi avec l'association ECTI (<http://www.ecti.org/>).

Pour mémoire, ce partenariat offre aux élèves, encadrés par les bénévoles de l'ECTI, l'occasion de fabriquer des objets permettant de mieux comprendre certains principes scientifiques et/ou physiques.

Avant la fin de l'année scolaire 2025/2026, les enseignants aimeraient donc fabriquer avec leurs élèves les objets suivants :

- Une lampe de chevet LED (projet des 18 CE2 de Mme R. / apports théoriques sur l'électricité);
- Une lampe « arc-en-ciel » (projet des 23 CM1 A de Mme C. / apports théoriques sur l'électricité) ;
- Un ventilateur de table (projet des 23 CM1 B de M. D. / apports théoriques sur l'électricité).

Chaque classe participerait à 3 ou 4 séances pratiques, précédées d'une séance théorique en classe, sur le thème de l'électricité.

Ces projets permettraient aux élèves de pratiquer une démarche d'investigation (observer, questionner...), de manipuler, d'expérimenter, d'exercer leur habileté manuelle et d'acquérir de nouvelles connaissances dans les domaines techniques.

Ils permettront également de développer la coopération entre élèves, les élèves s'aidant les uns les autres pour parvenir à réaliser leurs projets.

En fin d'année scolaire, les objets fabriqués par les élèves pourront être exposés à la fête de l'école et chaque élève pourra ensuite rapporter son objet à domicile.

L'intérêt pédagogique du projet, qui permettra d'associer les parents au fonctionnement de l'établissement (ils participeront à l'encadrement des séances pratiques) et de proposer aux élèves des activités enrichissantes, a été validé par l'Inspecteur de circonscription.

Le budget prévisionnel présenté par l'école s'élève à 614 €. L'école sollicite une subvention municipale de 500 €, le solde étant financé en mobilisant les crédits scolaires habituels.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de valider le versement d'une subvention de 500 € à la coopérative de l'école élémentaire André Boulloche.